



COMMUNE
DE
MURATO

Délibération
N°22/2022

Date de la convocation : 10/05/2022
Date d'affichage :
Date de publication :

Nb Conseillers afférents au CM : 15
Nb Conseillers en exercice : 15
Nb Conseillers présents : 10
Nb Conseillers représentés : 3
Quorum : 5

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept mai à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. IANNELLI François, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Angé, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. BERTONCINI Eugène, M. LAFFOND Alain.

REPRESENTES : M. CLEMENTI Albert représenté par M. FLORI Claude, M. LECCIA Lucien représenté par M. FLORI Claude, M. COPPI Jacques représenté par M. ANTONI Francis.

Le quorum étant atteint, Monsieur FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Budget annexe Service Eau et Assainissement - Décision modificative n°1 du BP 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil

Il est nécessaire de rétablir le BP 2022 du Budget annexe Service Eau et Assainissement comme ci-dessous :

IMPUTATION	DEPENSES		RECETTES		COMMENTAIRES
	Ouvertures de crédits	Réductions de crédits	Ouvertures de crédits	Réductions de crédits	
D I 21 213 10005 Constructions	50 000				Travaux captage Campo di Monte
D I 23 2313 10006 Constructions (immob. en cours)		50 000			
TOTAL	50 000	50 000			
EQUILIBRE					
SOLDE OUVERTURE	50 000	SOLDE REDUCTIONS	50 000		

LE CONSEIL MUNICIPAL
Oui l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Le Maire
M. Claude FLORI

Pour : 13 Contre : Abstentions :

VOTE et ACCEPTE la proposition ci-dessus énoncée.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20220517-DE_22-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2022

Publication : 18/05/2022

POUR COPIE CONFORME

LE MAIRE

Claude FLORI

